

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 727.557

Briquet automatique perfectionné.

M. JOSEPH UNINSKI résidant en France (Bas-Rhin).

Demandé le 24 novembre 1931, à 16^h 10^m, à Strasbourg.

Délivré le 29 mars 1932. — Publié le 20 juin 1932.

• Cette invention a pour objet un briquet automatique perfectionné, caractérisé essentiellement par un dispositif spécial assurant le déclenchement rapide indépendamment de l'effort exercé pour sa mise en action. D'autre part, le retour du chapeau extincteur après l'usage se fait également de manière absolument automatique, et étant donné qu'il se trouve constamment sous l'action d'un ressort, une fermeture absolument hermétique du chapeau est assurée.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution du briquet perfectionné.

Fig. 1 en est une vue en élévation en partie coupée, la partie inférieure constituant le réservoir à essence étant retirée de son siège.

Fig. 2 est une vue en plan.

Fig. 3, 5 montrent les différentes phases de fonctionnement de l'appareil.

Dans ces dispositions générales, le briquet comporte un corps 1 dans lequel est disposé un réservoir à essence 2, le tube 3 servant de support et de guide à la pierre 4 et un tampon 5 en ouate alimentant d'essence la mèche 6.

Le chapeau éteignoir 7 s'appliquant sur le col porte-mèche 8 est articulé à la partie supérieure du tube 3 et porte dans son intérieur la molette frottant contre la pierre 4

agencée de la manière ordinaire et non dessinée.

Selon l'invention, le chapeau éteignoir 7 est garni sur deux flancs de vis 9 et, sur son dos, d'un cran 10, les premières étant engagées dans des rainures 11 pratiquées dans les branches d'un levier 12 et le second coopérant avec un dé clic 13 pivotant sur un axe fixe et sollicité par un ressort 14 de manière à s'appliquer toujours contre le dos du chapeau 7.

Le levier 12 est muni d'un pont 12' sollicité par un ressort 15 de façon qu'il se trouve toujours appliqué contre un axe fixe 16 solidaire du corps de briquet. Le pont 12' peut de son côté venir appuyer sur la queue du dé clic 13.

Dès lors, si l'on pousse sur l'extrémité libre du levier 12 à l'encontre du ressort 15, il pivote autour des vis 9 (fig. 3) et, à un certain moment, le pont 12' vient déclencher le dé clic 13 (fig. 4). De ce fait, le chapeau 7, en partie sous la poussée du doigt et en partie sous l'action du ressort 15 agissant sur le pont 12' se trouve arraché brusquement du col porte-mèche et, à son ouverture complète, le levier bute à nouveau l'axe 16 (fig. 5). On remarquera qu'à partir du moment, où le dé clic 13 libère le cran 10, l'actionnement du levier 12 et, avec lui du chapeau 7 s'effectue en premier lieu sous

l'effet du ressort 15, tandis que la poussée du doigt n'intervient qu'en second ou plus du tout. Il y a donc indépendance absolue, dans la commande du chapeau, entre l'effort de l'opérateur, ce qui assure constamment un allumage correct.

Lorsque la poussée sur le levier 12 cesse, l'action du ressort, se manifestant vers le haut, fait basculer le levier autour de l'axe 16, et la partie avant dudit levier fait retourner de ce fait le chapeau 7 dans sa position de fermeture.

Le dispositif ainsi décrit pourrait naturellement recevoir des modifications de forme et de dimension sans s'écarter du prin-

cipe exposé ci-dessus.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

Un briquet automatique perfectionné à déclenchement rapide comprenant un chapeau éteignoir combiné avec un déclie et coopérant avec un levier à ressort, de telle sorte que son ouverture et sa fermeture se fassent indépendamment de la poussée du doigt par l'action toujours dirigée dans le même sens du seul et même ressort.

JOSEPH UNINSKI.

Par procuration :

Eugène Nuss.

N° 727.557

M. Umnická

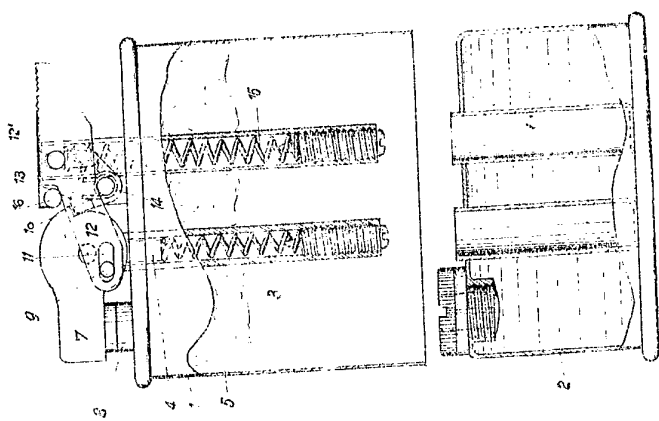


FIG. 1

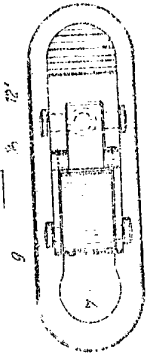


FIG. 2

Pl. unique

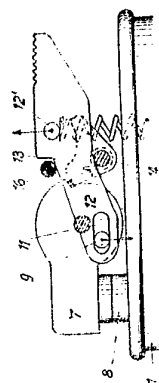


FIG. 3

FIG. 4

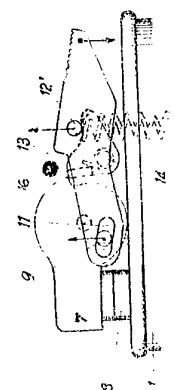
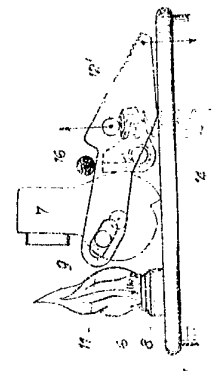


FIG. 5



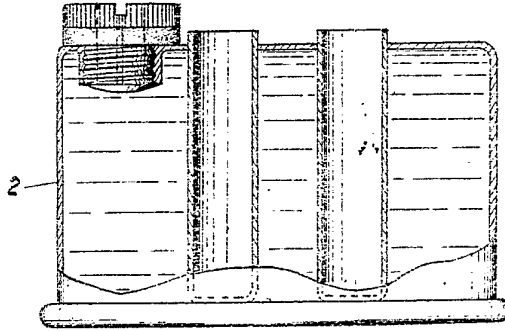
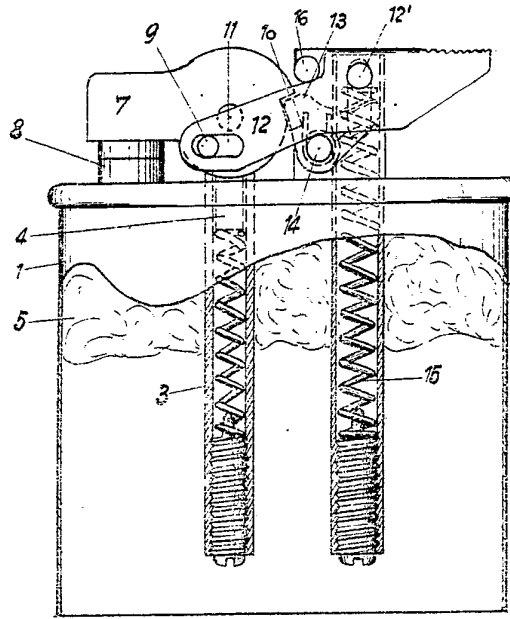


Fig. 1

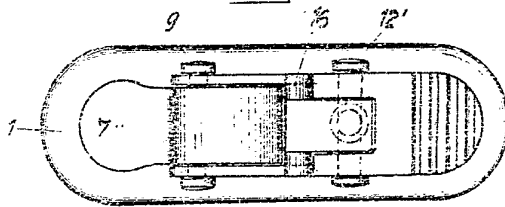


Fig. 2

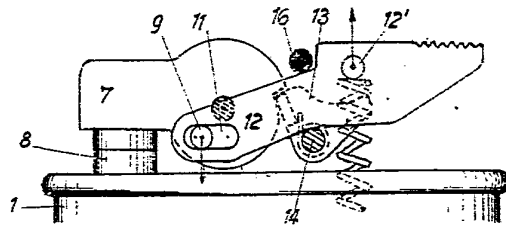


Fig-3

Fig-4

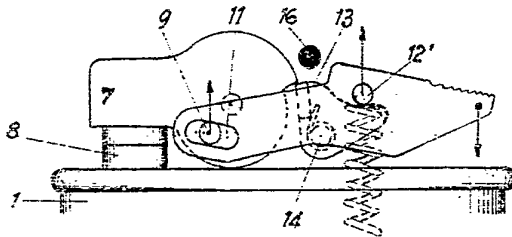


Fig-5

